



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



Ce certificat médical préalable à la pratique intensive des activités physiques et sportives doit être obligatoirement complété par un médecin.

Le cachet du médecin est obligatoire.

***CERTIFICAT MEDICAL PRÉALABLE
À LA PRATIQUE INTENSIVE
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
à la Faculté des Sciences du Sport de Nancy
et son antenne d'Épinal***

Je soussigné(e),Docteur en Médecine
demeurant.....
certifie avoir examiné :

M./Mmené(e) le.....
demeurant

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indications médicales à la pratique intensive des activités physiques et sportives.

Fait à

le

Signature et cachet obligatoires